



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AU CONCOURS D'OFFICIER DE POLICE - CONCOURS INTERNE ET VOIE D'ACCÈS PROFESSIONNELLE

2021/2022

Préparation aux concours et aux examens professionnels -

► PRÉSENTATION

Le public : la Préparation au concours d'officier de police interne ou par voie d'accès professionnelle est ouverte,

A. en PCOP-int., aux fonctionnaires

- Affectés dans un service placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins quatre années de services effectifs dans un tel service à compter de leur titularisation ;
- Se trouvant, pour les personnels actifs de la police nationale, à plus de onze ans de la limite d'âge du corps ;
- Et remplissant les conditions d'aptitude physique requises.

B. En PCOP-VAP, aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application qui, au 31 décembre de l'année du recrutement, comptent au moins deux ans d'ancienneté cumulée dans un ou plusieurs grades d'avancement de ce corps, et qui sont âgés au plus de 50 ans.

La PCOP-int. ou VAP est une préparation spécialisée, **en présentiel**.

La sélection : la sélection est opérée, **sur dossier**, par une commission dont la composition est fixée par le directeur de l'institut.

L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité au concours interne ou au la VAP d'officier de police, autres que de nationalité sont remplies par les candidats.

A. le programme PCOP-int : le concours interne d'officier de police comporte, depuis l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014 modifié, quatre épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission, préparées à l'Institut.

Épreuves écrites d'admissibilité

1° Dissertation de culture générale (durée 4 h, coef. 4)

n. b. Le sujet est relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours.

2° Note de synthèse sur un dossier documentaire à caractère administratif (durée 4 h ; coef. 3 ;

n. b. l'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

3° Une épreuve consistant en un questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes de connaissances générales et policières (durée : 1 h ; coef. 3).

*n. b. Le QCM est écarté. Le QRC porte sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la **police** nationale et des services du ministère de l'Intérieur.*

4° QRC sur le droit pénal général et/ou la procédure pénale et/ou le droit pénal spécial (durée : une heure ; coefficient 3) ;

n. b. Le QCM est écarté. N'est pas préparée l'épreuve alternative sur le déminage, ce qui comprend la pyrotechnie, les interventions sur objets suspects à but d'attentat et la technologie munitionnaire.

Épreuves orales d'admission

1° Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : trente mn ; préparation : trente mn ; coef. 4)

n. b. l'épreuve est passée à partir d'un cas pratique, tiré au sort, pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages.

2° Un entretien d'évaluation avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente-cinq mn ; coef. 5).

n. b. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus. Il se poursuit par un échange avec le jury sur des questions d'ordre général et sur sa connaissance des missions et de l'organisation de la direction générale de la police nationale.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le candidat fournit un dossier de présentation de son parcours professionnel dont le modèle est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr.

Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

S'y ajoutent une épreuve facultative et trois épreuves obligatoires de pré-admission :

1° Une épreuve orale facultative de langue étrangère consistant en une conversation (durée : quinze mn ; coef. 1).

n. b. Seuls sont pris en compte, pour cette épreuve, les points obtenus supérieurs à 10/20. Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

2° Trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admission obligatoires :

1° Des tests psychotechniques écrits, non notés, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

travailler en groupe (durée : trois heures) que le candidat prépare par lui-même ;

2° Une épreuve de gestion du stress, sous forme d'un parcours permettant l'évaluation de la gestion du stress du candidat (nature et programme en annexe I de l'arrêté du 27.01.14). Cette épreuve consiste à placer le candidat dans une situation imprévue et soudaine et à analyser son comportement (durée : dix mn maximum ; coef. 2) que le candidat prépare à l'Institut, en liaison avec l'épreuve de mise en situation individuelle.

3° Des épreuves d'exercices physiques dont la nature et les barèmes sont fixés par l'arrêté du 18 octobre 2012 susvisé (coef. 3). Cette épreuve est composée de deux ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardia-respiratoire que le candidat prépare par lui-même.

B. Le programme PCOP-VAP : le recrutement par voie d'accès professionnelle (VAP) au cours de commandement de la police nationale comporte quatre phases :

1. Première phase : épreuve écrite à orientation professionnelle, d'une durée totale de 3 heures, sur 100 points qui comprend deux parties :

- une étude de cas à caractère professionnel, notée sur 50 points ;
- un questionnaire à choix multiple, comportant 80 questions sur la police nationale, noté sur 50 points.

Le candidat est préparé, à l'IPAG, à cette épreuve à l'issue de laquelle le jury fixe un seuil de sélection et dresse la liste des candidats autorisés à présenter un dossier professionnel.

2. Deuxième phase : établissement d'un **dossier professionnel**.

Le candidat est assisté, à l'IPAG, dans l'établissement de son dossier.

A l'issue de l'examen des dossiers, le jury dresse la liste des candidats retenus pour le stage probatoire et l'entretien avec le jury.

3. Troisième phase : stage probatoire, noté sur 110 points, comprenant des tests psychotechniques et une série de mises en situations professionnelles, individuelles et collectives.

Le candidat est assisté, à l'IPAG, sur la seule mise en situations professionnelles, individuelles et collectives.

Le candidat participant à cette phase de la sélection est obligatoirement convoqué à la quatrième phase.

Quatrième phase : entretien devant le jury national, d'une durée de 30 minutes.

Le candidat est préparé, à l'IPAG, à cet entretien devant un jury de deux personnes dont un officier de police.

Sur la base des résultats des 3ème et 4ème phases, le jury dresse la liste définitive des candidats admis.

L'emploi du temps : la PCOP-int. et VAP fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours interne ou l'écrit de la VAP pendant l'année universitaire N : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et les **entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin**, en principe.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:

► PROFIL RECOMMANDÉ

CALENDRIER GENERAL DES CANDIDATURES/INSCRIPTIONS A L'IPAG

L'IPAG de Paris organise des portes ouvertes/réunions d'informations vers la mi-mai.

- Pour connaître le calendrier de nos réunions d'informations :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/calendrier-de-nos-reunions-dinformations-mai-2021>

A partir de cette date, les candidatures s'ouvriront sur la plateforme sécurisée de Paris 2.

La période de candidature à notre préparation se clôturera tout début juillet, et les candidats admis à s'inscrire seront avertis par mail, et auront 2 semaines pour réaliser leur inscription.

La pré-rentrée a généralement lieu mi-septembre.

Les enseignements débutent le lendemain.

Voici, la liste des pièces à joindre lors de votre candidature :

- 1 formulaire de candidature rempli et signé ;
- 1 copie d'une pièce d'identité ;
- 1 lettre de motivation en une page ;
- 1 curriculum vitae en une page, avec photographie d'identité récente, détaillant le parcours universitaire et professionnel;
- 1 copie de votre arrêté de titularisation justifiant de 4 années d'ancienneté

Pour tout savoir sur les tarifs et la procédure de candidature/inscription pour la rentrée prochaine, rendez-vous notre page dédiée :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/annee-2021-2022-calendrier-des-inscriptions>

Pour votre information, le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PROGRAMME

A. le programme PCOP-int : le concours interne d'officier de police comporte, depuis l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014 modifié, quatre épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission, préparées à l'Institut.

Épreuves écrites d'admissibilité

1° Dissertation de culture générale (durée 4 h, coef. 4)

n. b. Le sujet est relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours.

2° Note de synthèse sur un dossier documentaire à caractère administratif (durée 4 h ; coef. 3 ;

n. b. l'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages.

3° Une épreuve consistant en un questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes de connaissances générales et policières (durée : 1 h ; coef. 3).

*n. b. Le QCM est écarté. Le QRC porte sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la **police** nationale et des services du ministère de l'Intérieur.*

4° QRC sur le droit pénal général et/ou la procédure pénale et/ou le droit pénal spécial (durée : une heure ; coefficient 3) ;

n. b. Le QCM est écarté. N'est pas préparée l'épreuve alternative sur le déminage, ce qui comprend la pyrotechnie, les interventions sur objets suspects à but d'attentat et la technologie munitionnaire.

Épreuves orales d'admission

1° Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : trente mn ; préparation : trente mn ; coef. 4)

n. b. l'épreuve est passée à partir d'un cas pratique, tiré au sort, pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages.

2° Un entretien d'évaluation avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente-cinq mn ; coef. 5).

n. b. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus. Il se poursuit par un échange avec le jury sur des questions d'ordre général et sur sa connaissance des missions et de l'organisation de la direction générale de la police nationale.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le candidat fournit un dossier de présentation de son parcours professionnel dont le modèle est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

S'y ajoutent une épreuve facultative et trois épreuves obligatoires de pré-admission :

1° Une épreuve orale facultative de langue étrangère consistant en une conversation (durée : quinze mn ; coef. 1).

n. b. Seuls sont pris en compte, pour cette épreuve, les points obtenus supérieurs à 10/20. Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

2° Trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admission obligatoires :

1° Des tests psychotechniques écrits, non notés, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée : trois heures) que le candidat prépare par lui-même ;

2° Une épreuve de gestion du stress, sous forme d'un parcours permettant l'évaluation de la gestion du stress du candidat (nature et programme en annexe I de l'arrêté du 27.01.14). Cette épreuve consiste à placer le candidat dans une situation imprévue et soudaine et à analyser son comportement (durée : dix mn maximum ; coef. 2) que le candidat prépare à l'Institut, en liaison avec l'épreuve de mise en situation individuelle.

3° Des épreuves d'exercices physiques dont la nature et les barèmes sont fixés par l'arrêté du 18 octobre 2012 susvisé (coef. 3). Cette épreuve est composée de deux ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardia-respiratoire que le candidat prépare par lui-même.

B. Le programme PCOP-VAP : le recrutement par voie d'accès professionnelle (VAP) au cours de commandement de la police nationale comporte quatre phases :

1. Première phase : épreuve écrite à orientation professionnelle, d'une durée totale de 3 heures, sur 100 points qui comprend deux parties :

- Une étude de cas à caractère professionnel, notée sur 50 points
- Un questionnaire à choix multiple, comportant 80 questions sur la police nationale, noté sur 50 points.

Le candidat est préparé, à l'IPAG, à cette épreuve à l'issue de laquelle le jury fixe un seuil de sélection et dresse la liste des candidats autorisés à présenter un dossier professionnel.

2. Deuxième phase : établissement d'un dossier professionnel.

Le candidat est assisté, à l'IPAG, dans l'établissement de son dossier.

A l'issue de l'examen des dossiers, le jury dresse la liste des candidats retenus pour le stage probatoire et l'entretien avec le jury.

3. Troisième phase : stage probatoire, noté sur 110 points, comprenant des tests psychotechniques et une série de mises en situations professionnelles, individuelles et collectives.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Le candidat est assisté, à l'IPAG, sur la seule mise en situations professionnelles, individuelles et collectives.

Le candidat participant à cette phase de la sélection est obligatoirement convoqué à la quatrième phase.

Quatrième phase : entretien devant le jury national, d'une durée de 30 minutes.

Le candidat est préparé, à l'IPAG, à cet entretien devant un jury de deux personnes dont un officier de police.

Sur la base des résultats des 3ème et 4ème phases, le jury dresse la liste définitive des candidats admis.

L'emploi du temps : la PCOP-int. et VAP fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours interne ou l'écrit de la VAP pendant l'année universitaire N : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et les **entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin**, en principe.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► CONTACT

La responsable : Nora CAFFIN, directrice des études

La gestionnaire : Alexandra EL FOUNTI

Courriel : ipag@u-paris2.fr

Tél. : +33 (0) 1 53 63 86 31

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-au-concours-dofficier-de-police-concours-interne-et-voie>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université